

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 JUIN 2016

L'an deux mille seize,

Le quatorze juin

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, M. DE MEAUX Emmanuel, Mme DELATTRE QUENEY Delphine.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France, excusée, a donné pouvoir à M. CHEVEREAU Laurent

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme DEROBERT-MASURE Josette

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- DECISION DU MAIRE

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 10 MAI 2016

- AMENDE DE POLICE 2016

- TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) : PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX FAMILLES, APPLICATION DES TARIFS POUR LA RENTREE 2016/2017

- PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2016

- BRIGADES VERTES ANNEE 2016 : CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE

- LABELLISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES AUPRES DE L'UNICEF : ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE MARCILLY A CETTE DEMARCHE

- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU RHONE : VALIDATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 17 MAI 2016 ET DE SON CONTENU

- AGENDA 21 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SYNTHESE DE DIAGNOSTIC

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

- COMMUNES NOUVELLES

- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- ajouter à l'ordre du jour : DISSOLUTION DU SIVOS ANSE CHAZAY : REPARTITION DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE, CONSTATION DU MONTANT ET DE SON VERSEMENT

- supprimer à l'ordre du jour : PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX FAMILLES, APPLICATION DES TARIFS POUR LA RENTREE 2016/2017, le dossier n'étant pas terminé à ce soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces deux modifications.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une convention a été signée avec la Société QUALICONSULT pour la vérification périodique des installations électriques, des installations au gaz et de la solidité des équipements sportifs et/ou aires de jeux.

La parole est donnée à Monsieur BLANCHON Frédéric, adjoint aux bâtiments. Il précise qu'à prestation égale de service, QUALICONSULT a proposé une offre de prix moins onéreuse que BUREAU VERITAS avec qui, la commune travaille sous contrat pour les mêmes missions de vérification. Contrats qui ont donc été résiliés.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 10 MAI 2016

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

L'assemblée dit ne pas avoir de remarque et adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 10 mai 2016.

DISSOLUTION DU SIVOS ANSE CHAZAY : REPARTITION DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE, CONSTATION DU MONTANT ET DE SON VERSEMENT

Délibération 2016/23

Monsieur le Maire rappelle d'une part, l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 relatif à la dissolution du SIVOS des secteurs d'Anse et de CHAZAY D'AZERGUES et d'autre part, l'arrêté du 24 juin 2015 (PREF-DLPAD-2015-06-29-24) sur les conditions financières et patrimoniales de liquidation du syndicat SIVOS.

Il dit que Madame la Trésorière a procédé à la répartition de l'excédent de trésorerie du SIVOS, soit 2,44 % de 513 418.25 € ce qui a impacté la trésorerie de la collectivité (compte 515) de : + 12 527.41 €, soit le compte 002 « excédent de fonctionnement » du budget communal 2016. *Dans la mesure où ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire réalisées uniquement par le comptable, il invite le conseil à délibérer pour augmenter le résultat de fonctionnement de 2016.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** de l'excédent du SIVOS à hauteur de 513 418.25 € ;
- **VALIDE** le calcul fait par Madame la Trésorière suivant les conditions de liquidation et la clé de répartition prévus dans l'arrêté du 24 juin 2015, soit 2.44 % de 513 418.25 € ;
- **CONSTATE** que l'excédent du SIVOS revenant à MARCILLY D'AZERGUES s'élève à 12 527.41 € et qu'il augmentera le résultat de fonctionnement, compte 002, de l'année 2016 du budget communal ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

AMENDE DE POLICE 2016

Délibération 2016/24

Monsieur le Maire dit que Monsieur BLANCHON Frédéric lui a proposé de présenter dans le cadre de la dotation relative au produit des « amendes de police », le dossier fait par l'agence technique départementale du Rhône concernant le raccordement de la voie nouvelle communale à la RD16 dont les travaux sont estimés à HT 44 500 euros.

Mme DELATTRE-QUENEY Delphine demande quel est le lien entre ce dossier de création de voie et les produits des « amendes de police ». Monsieur le Maire lui répond que les communes peuvent bénéficier d'une subvention appelée « dotation relative au produit des amendes de police », pour tous travaux relatifs à la circulation routière dès lors que ces travaux relèvent de leurs compétences ; ce qui est le cas dans le projet de réaménagement du centre bourg, avec la création d'un accès pour une voie nouvelle permettant la desserte des futurs bâtiments (groupe scolaire, commerces, habitations).

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour faire réaliser la création d'un accès par une voie nouvelle avec son raccordement à la RD16, permettant la desserte des futurs bâtiments (groupe scolaire, commerces, habitations...);
- **ACCEPTE** de présenter aux conseillers départementaux du canton d'Anse, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des « amendes de police ».

PARTICIPATION DES ANNONCEURS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2016

Délibération 2016/25

La parole est donnée à M. TISOPULOT Patrick qui rappelle les formats d'insertion et les tarifs de 2015 et demande à Monsieur le Maire de mettre aux voix les mêmes tarifs et formats pour 2016.

Les conseillers rappellent le succès constaté fin 2015 avec un nombre important d'insertions publicitaires permettant de couvrir les frais engagés pour la conception et l'impression du bulletin municipal en 600 exemplaires et félicitent à nouveau le travail accompli par M. TISOPULOT.

Monsieur le Maire demande à ce que l'an prochain, ce dossier soit préalablement étudié par la commission communale « RELATION INFORMATION » avant de le soumettre au conseil municipal pour délibération.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur les tarifs à appliquer en 2016.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de reconduire les formats d'insertion et les tarifs 2015 sur l'année 2016, à savoir :

* encart publicitaire insertion format 1 page :	350	euros
* encart publicitaire insertion format 1/2 page :	200	euros
* encart publicitaire insertion format 1/4 page :	125	euros
* encart publicitaire insertion format 1/8 page :	85	euros
* encart publicitaire insertion format 1/16 page :	60	euros

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

BRIGADES VERTES ANNEE 2016 - CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE

Délibération 2016/26

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le contrat d'offre de service du dispositif brigades vertes présenté, dont la durée est effective jusqu'au 31 décembre 2016 ;

- **ACCEPTE** la participation financière demandée par intervention à la commune ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge la facturation des repas consommés par l'équipe ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget communal 2016 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

LABELLISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES (CCBPD) AUPRES DE L'UNICEF : ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE MARCILLY A CETTE DEMARCHE

Délibération 2016/27

Dans la prolongation des prises de compétence petite enfance et enfance-jeunesse et du travail que chaque commune conduit pour ses enfants, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées souhaite coordonner une démarche de « labellisation » auprès de l'UNICEF pour devenir « Communauté de Communes, amie des enfants » et labelliser dans le même temps chaque commune qui voudra s'impliquer dans cette démarche.

Plus qu'un label, c'est une façon d'officialiser qu'une collectivité se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans et que cette collectivité place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

En devenant « Communauté de Communes, amie des enfants », la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Ainsi, ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexion propre au réseau, comme le « Comité de suivi », la « Rencontre annuelle des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils.

C'est donc une démarche qui s'appuie sur le travail réalisé par la CCBPD mais également par les communes au travers de leurs actions comme la création des conseils municipaux des jeunes ou d'autres initiatives dans ce genre.

Il n'y a pas d'argent à la clé à gagner, c'est plus une volonté d'afficher et d'inscrire durablement dans nos politiques la place de l'enfant et de profiter d'un réseau pour apporter des initiatives qui pourraient enrichir la réflexion des communes et de la Communauté de Communes.

Dans ce cas, le dossier de candidature « Ville et Intercommunalité amie des enfants 2014-2020 » sera élaboré conjointement par la CCBPD et chaque commune qui souhaite s'associer à cette démarche. Il donnera lieu à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France/ Commune / CCBPD. La commune et la CCBPD se répartiront les différentes fiches du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elle.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence transférée à la collectivité pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants » tandis que toutes les actions conduites par les communes qui s'associent à cette démarche, pourront obtenir l'attribution du titre « Ville Amie, des enfants ».

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de créer un groupe de travail réunissant un représentant élu de chaque commune intéressée. La CCBPD pilotera la démarche et les fiches diagnostic et actions seront travaillées de manière partagée au sein du groupe de travail.

Après en avoir discuté, l'assemblée désigne Madame GEFFROY Marie-Jeanne comme représentante de la commune.

Monsieur le Maire dit que pour obtenir la labellisation, le dossier soumis au comité national de l'UNICEF porte sur 10 items listés ci-après et se réalisera en 2 temps :

⇒ 1^{ère} étape : le diagnostic de l'existant sur chaque item

⇒ 2^{ème} étape : la démarche de projets à venir pour chaque item (certaines actions pourront être envisagées à l'échelle communautaire, d'autres en revanche resteront propres à chaque commune).

Domaines concernés

→ Item 1 : le bien-être et le cadre de vie : qualité des initiatives visant à offrir à l'enfant et à l'adolescent un lieu de vie favorisant son bien-être et un environnement propice à son développement harmonieux ;

→ Item 2 : non-discrimination et égalité d'accès aux services : dans cet item, sont exposées les mesures qui favorisent l'accès aux services aux plus démunis ;

- Item 3 : participation citoyenne des enfants et des adolescents. Typiquement, on retrouve ici les conseils municipaux des jeunes ;
- Item 4 : sécurité et protection ;
- Item 5 : parentalité ;
- Item 6 : santé, hygiène et alimentation ;
- Item 7 : prise en compte du handicap ;
- Item 8 : l'éducation : cet item traite de tous les PEDT ;
- Item 9 : jeu, sport, culture et loisirs ;
- Item 10 : solidarité internationale : on peut retrouver ici les chantiers internationaux d'été...

Les conseillers trouvent que certains domaines seront abordés également dans l'élaboration du dossier de l'agenda 21 et pourront être traités conjointement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'association de la commune dans cette démarche de « labellisation » auprès de l'UNICEF.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **PREND NOTE** de la « labellisation » de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées auprès de l'UNICEF ;
- **DONNE SON ACCORD** pour associer la commune de Marcilly à cette démarche ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite UNICEF France / Commune / CCBPD à intervenir ;
- **DESIGNE** Madame GEFROY Marie-Jeanne, représentante élue de MARCILLY D'AZERGUES.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU RHONE (SDCI) : VALIDATION DE L'ARRETE PREFECTORAL N° 69-2016-03-17-001 DU 17 MARS 2016 ET DE SON CONTENU

Délibération 2016/28

Les conseillers ont été destinataires de l'arrêté et des pièces annexes composant le dossier SDCI du Rhône.

Monsieur le Maire dit que l'arrêté préfectoral n° 69-2016-03-17-001 du 17 mars 2016 ne comporte pas de décisions contraires à notre délibération 2015/44 du 1^{er} décembre 2015 :

- * Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées : pas concernée par la fusion puisqu'elle compte plus de 20 000 habitants,
- * Syndicat des Eaux (SIEVA) est appelé à disparaître à l'horizon 2020 après transfert de la compétence « eau potable » au SMEP « SAONE TURDINE » qui deviendra producteur et commerçant.
- * Syndicat d'assainissement (SIVU du BEAL) deviendra intercommunal ;
- * Syndicat de Gendarmerie de Limonest : la dissolution est non décidée, à l'étude actuellement.

Il n'y a donc pas lieu de s'opposer à l'arrêté préfectoral susvisé.

AGENDA 21 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Les conseillers ont été destinataires du dossier « charte de développement durable (agenda 21 local) 2016-2019 » qui reprend par écrit tout ce qui a été évoqué lors de la réunion publique du 3 juin

dernier. Reste à la commission communale de confirmer certains points laissés en blanc. Une fois complété, ce diagnostic pourra être mis sur le site officiel de la Commune.

Le conseil municipal, par 2 ABSTENTIONS, 13 voix « POUR » (dont pouvoir) donne son accord sur les éléments de la synthèse.

Monsieur le Maire précise que cet avis ne donnera pas lieu à délibération.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017

Délibération 2016/29

Monsieur le Maire dit avoir été informé par l'INSEE du recensement des habitants de la commune qui devra se réaliser **entre le 19 janvier au 18 février 2017.**

Il rappelle que ce recensement est important pour la commune ; de sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que des résultats statistiques concernant les caractéristiques de habitants et des logements, diffusés au mois de juillet suivant.

Le dernier recensement s'est déroulé en 2012. Comment va se réaliser le recensement 2017 :

- un agent recenseur se présentera chez les personnes à recenser, désormais deux possibilités de réponse : sur questionnaire papier ou sur questionnaire en ligne via le site www.le-recensement-et-moi.fr avec un code d'accès et un mot de passe présents sur la notice remis par l'agent recenseur. Ce nouveau mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens, c'est pourquoi il sera proposé de manière systématique par les agents recenseurs.

La préparation de l'enquête 2017 démarre dès maintenant avec la nomination d'un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE, responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Cette nomination devra être officialisée par arrêté municipal avant sa formation prévu en octobre prochain.

Monsieur le Maire propose de nommer la secrétaire de mairie au poste de coordonnateur communal pendant l'enquête 2017 et demande au conseil de bien vouloir donner son avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de nommer Madame MERCIER Véronique occupant le poste de secrétaire de mairie, coordonnateur communal du recensement de la population qui se réalisera du 19 janvier au 18 février 2017.**

Dès l'automne, la collectivité sera à la recherche de deux agents recenseurs pour le besoin de recensement, ils seront recrutés, formés, nommés et rémunérés par la commune.

Madame GOUBEAU Ghislaine demande si un élu peut être recruté comme agent recenseur. Madame DELATTRE QUENEY Delphine répond négativement. Le statut d'élu faisant partie de la liste des personnes ne pouvant pas être agents recenseurs.

COMMUNES NOUVELLES

Monsieur le Maire dit que les dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales et celles de la Loi NOTRe ne prévoient pas de procédures « contraignantes » de création d'une commune nouvelle dans l'immédiat mais passé l'an 2020, les communes qui ne se seront pas positionnées, se verront incluses dans un projet de périmètre désigné par Monsieur le Préfet.

Il rappelle que la commune nouvelle constitue un moyen de conforter la place de l'échelon communal et en donne quelques avantages :

- ↳ Faire face à la baisse des dotations de l'Etat en développant des ressources nouvelles
- ↳ Peser plus au sein d'intercommunalités qui compteront au minimum 15 000 habitants, en termes d'identité et de représentation,
- ↳ Exercer à l'échelon communal des compétences de proximité dans de bonnes conditions,
- ↳ Réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement,
- ↳ Maintenir et développer les services publics existants.

Il invite le conseil municipal à réfléchir à cette opportunité et demande aux conseillers si MARCILLY D'AZERGUES doit se maintenir dans la démarche de réflexion en vue d'une création de commune nouvelle.

Les Conseillers Municipaux présents, à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** que MARCILLY D'AZERGUES doit se maintenir dans la démarche de réflexion en vue d'une création de commune nouvelle,
- **DEMANDENT** à ce qu'ils soient plus impliqués dans les réunions intercommunales organisées entre Maires et Adjointes pour débattre sur ce sujet.

DIVERS

* Mutuelle intercommunale : Monsieur le Maire informe le conseil que les membres du C.C.A.S. ont accepté, par délibération, une convention de portage financier entre le C.C.A.S. de LIMONEST et les C.C.A.S. des onze communes associées dans ce projet.

La parole est donnée à Mme DEROBERT-MASURE Josette qui donne l'état d'avancement du dossier et qui souligne la complexité rencontrée puisque les Mutuelles candidates attendent l'application de nouvelles lois et de nouveaux décrets pour répondre à notre attente. Toutefois, trois mutuelles seront auditionnées le jeudi 23 juin.

* Fermeture du secrétariat de mairie : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie sera fermée au public du 08 août 2016 inclus au 19 août 2016 inclus.

* Remplacement de Mme ENIUS Françoise durant son arrêt: il précise que Madame MERCIER Véronique assurera le travail effectué par Françoise.

* Location de la maison située au 303 route de Neuville : Monsieur le Maire dit avoir été informé par CENTURY 21 du déménagement du locataire qui aurait trouvé une nouvelle habitation sur MARCILLY ; en effet, dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, cette maison va être démolie après acceptation des services des Bâtiments de France.

Madame DELATTRE-QUENEY Delphine indique que la réunion publique du 12 mai ayant pour thème « le moustique tigre » était très intéressante mais elle déplore le manque de participants, sans doute dû à une communication insuffisante.

Madame GOUBEAU Ghislaine dit que la réunion publique « agenda 21 » du 03 juin dernier s'est bien déroulée, dit être satisfaite du nombre d'habitants qui se sont déplacés. Douze personnes veulent participer aux actions. Une boîte à idée remise en mairie permettra aux personnes qui le souhaitent de transmettre leur proposition par écrit.

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS -
COMMISSIONS ET AUTRES**

1- Intercommunalité

Néant

2- Syndicats

SIVU DU BEAL : réunion du 25 mai 2016

Monsieur le Maire dit que cette réunion concernait essentiellement le dossier d'appel d'offres dans le cadre du renouvellement du fermier.

3- Commissions

Commission « relation informations » : réunion du 07 juin 2016

Madame GOUBEAU Ghislaine dit que le p'tit bulletin est en cours d'impression pour être distribué plus tôt que prévu, autour du 20 juin, afin de rappeler la fête de la musique prévue le 25 juin prochain.

Commission « bâtiment voirie » : réunion du 08 juin 2016

Les dossiers examinés en commission : réfection avenue de la gare et allée de la salle des fêtes, la signalétique verticale : étude des derniers détails avec les entreprises avant le retour du bon à tirer validé, cache containers : chemin profond toujours à l'étude, travaux sur sols en pierre à la salle des fêtes prévus semaine 27 (aucune réservation ne pourra être considérée pendant cette semaine-là), travaux de peinture dans le bureau de la secrétaire de mairie pendant la fermeture prévue en août.

Commission « urbanisme » : réunion du 14 juin 2016

Six dossiers ont été examinés :

*** Déclarations préalables**

Zone UC

Division de parcelle

Dossier reçu le 19/05/2016

Dossier envoyé aux ABF et aux concessionnaires réseaux VEOLIA-RTE-GRT GAZ-SIEVA le 27/05/2016

La commission n'a rien à signaler hormis la vérification des surfaces 980 m² et 716 m² non cohérentes.

Zone UC

Ravalement de la façade de la maison d'habitation

Dossier reçu le 23/05/2016

Dossier envoyé aux ABF le 27/05/2016

La commission n'a rien à signaler mais elle reste dans l'attente de l'avis des ABF.

Zone NH

Réaménagement d'un bâtiment d'habitation - modification de façade

Dossier reçu le 27/05/2016

Pas dans le périmètre des ABF

Assainissement non collectif

La commission souhaite des compléments d'informations concernant :

- les dimensions des ouvertures

- l'insertion paysagère

- la démolition de la cheminée et de la terrasse

Une demande de pièces sera adressée au pétitionnaire.

*** Permis de construire**

Zone NH

Aménagement d'un hangar agricole en habitation

Dossier reçu le 27/05/2016

Pas dans le périmètre des ABF

Dossier envoyé à la Préfecture le 03/06/2016

Dossier envoyé aux concessionnaires réseaux VEOLI-RET-GRT GAZ-SIEVA le 03/06/2016

Assainissement non collectif

La commission refuse le permis de construire pour les raisons suivantes :

- clôture et bardage bois non conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme

Zone NH

Aménagement d'une dépendance en habitation

Dossier reçu le 27/05/2016

Pas dans le périmètre des ABF

Dossier envoyé à la Préfecture le 03/06/2016

Dossier envoyé aux concessionnaires réseaux VEOLI-RET-GRT GAZ-SIEVA le 03/06/2016

Assainissement non collectif

La commission refuse le permis de construire pour les raisons suivantes :

- clôture et bardage bois non conforme au règlement du Plan Local d'Urbanisme

Zone NH

Extension de la maison d'habitation et construction d'une piscine

Dossier reçu le 27/05/2016

Pas dans le périmètre des ABF

Dossier envoyé à la Préfecture le 03/06/2016

La commission souhaite des compléments d'informations concernant :

- traitement des eaux

- l'orientation sur les plans

- plan « coupe » avec projet de la piscine

Une demande de pièces sera adressée au pétitionnaire.

4- Autres

Conseil d'école du 31 mai 2016

Madame GEFFROY Marie-Jeanne fait le compte-rendu des activités de l'année et des projets à venir.

La fin d'année scolaire : Mardi 05 juillet - reprise : le 1^{er} septembre.

Pas de changement au sein de l'équipe enseignante, l'AVS est maintenue.

63 élèves inscrits : 24 en maternelle (4 Petite Section, 9 Moyenne Section, 11 Grande Section), 15 élèves en CP/CE1 (6 CP, 9 CE1), 24 élèves en CE2/CM1/CM2 (9 CE2, 9 CM1 et 6 CM2).

Changement des programmes nationaux pour le cycle 2 et le cycle 3. De nouveaux manuels scolaires seront à prévoir.

L'activité « piscine » pour les CE1/CP et GS (soit 26 élèves) les jeudis de 10 h 20 à 11 h du 23 janvier au 16 juin 2017.

Souhait de la Directrice et des enseignants :

Renouvellement du parc informatique sur 3 ans,

Demande d'étudier la demande à la Région d'un tableau numérique interactif ou l'achat d'un vidéoprojecteur pour le Cycle 3.

Achat d'un tableau blanc pour la classe CP/CE1 pour le vidéoprojecteur.

L'équipe enseignante remercie les élus pour l'achat de table et chaises effectué permettant l'aménagement de la 4^{ème} classe.

Madame GEFROY Marie-Jeanne dit que pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), des demandes de devis sont en cours, que de nouveaux ateliers sont prévus. Quatre ateliers seront programmés le vendredi et cinq ateliers le lundi.

Ce dossier sera détaillé lors de la prochaine séance de conseil prévu en juillet.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 juillet 2016 à 20 h 30

Août : néant

Mardi 13 septembre 2016 à 20 h 30

CCAS

Mardi 13 septembre 2016 à 19 h 30

Commissions Communales

Commission « gestion des risques majeurs » : lundi 04 juillet 2016 à 19 h 30

Commission « bâtiments voirie » : lundi 11 juillet 2016 à 18 h 30

Commission « urbanisme » : mardi 12 juillet 2016, horaire à définir

Autres

Réunion de hameau « Montessuy/Les Perrières » : vendredi 17 juin 2016 à 18 h 30

Réunion des Maires et Adjointes « commune nouvelle » : lundi 20 juin 2016 à 18 h 30, lieu à définir.